

SCP FENAUX-ETIEVANT
Commissaires-priseurs judiciaires
145, chemin de la Ferté - 39000 LONS LE SAUNIER
Tél. : 03.84.24.41.78. – Fax : 03.84.24.81.52. E-mail : brigitte.fenaux@wanadoo.fr

MERCREDI 29 JUIN 2016 A 11H
A LONS LE SAUNIER 39000 – RUE PIERRE ET MARIE CURIE
SUITE LJ CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES

1	Radiateur électrique
2	Poulie d'échafaudage
3	Lot de cordes
4	Echelle 2 brins
5	Niveau laser STANLEY
6	Goulottes de chantier
7	Lot d'étais
7 bis	Lot de jalons
8	Lot de crochets
9	Lot d'outillages : disques, soufflette, scie
9 bis	Equerre de maçon
10	Scie circulaire SKILSAW et un petit poste radio
11	Petite meuleuse MAKITA
12	Niveau et coffret de douilles
13	Coupe boulon
14	Coupe boulon
15	Scie circulaire MAKITA
16	Scie circulaire SKILSAW et un casque
17	Seau et rallonge
18	Dérouleuse / enrrouleur
19	Seau et câbles électriques
20	Disqueuse MAKITA A9020 et un casque
21	Perforateur à fil BOSCH et un casque
22	Petit gyrophare de chantier
23	Laser CST Auto Lock 24X
24	Détecteur de métaux GARRETT ACE 250
25	Meuleuse MAKITA diamètre 230
26	Meuleuse MAKITA diamètre 230
27	Table de chantier
28	Lot de PVC (raccords tuyaux)
29	Serre-joints de coffrage
30	Seaux et tuyau d'arrosage
31	Rallonge pour câblage électrique 380, et tuyau gaine drainage / électricité / eau....
32	Serre-joints de maçon
33	Lot de fils électriques et coffret
34	Seaux à mortier
35	Caisse à outils
36	Lot de clouterie et accessoires divers
37	Echelle pliante
38	Lot de sangles

39	Tire-palette
40	Serre-joints de coffrage
41	Bétonnière
42	Poste à soudure NORDIKA 2160
43	Panneaux de signalisation de chantier
44	5 tréteaux de maçon
45	4 tréteaux de maçon
46	Brouette
47	Brouette
48	Escabeau 6 marches
49	Echelle 14 barreaux
50	Echelle 2 brins 14 barreaux
51	Scie circulaire CLIPPER, à eau
52	Scie circulaire CEDIMA CTS 375
53	Echafaudage
54	Coffret électrique de chantier
55	Coffret électrique de chantier
56	Lot de plateaux en bois
57	Echelle 7 barreaux
58	Etabli avec étau
59	Nettoyeur haute pression
60	Cisaille à ferraille
61	Table à roulettes de mécanique
62	Portique d'atelier
63	Meuble de rangements pour plans
64	Lot de câbles électriques
65	Baie vitrée
66	Grilles de chantier
67	Bétonnière
68	Bétonnière
69	Grue à montage rapide de marque POTAIN HD16, Longueur 22m, Hauteur 18m, capacité 600Kg à 22m avec télécommande
70	Grue à montage automatisé de marque POTAIN Type IGO MB13A, année 2008, avec stabilisateurs HAACON type SVK1800 21m capacité 600Kg avec secondaire 935Kg
71	Grue POTAIN IGO 15 avec lève-palette 2T, année 2004, radio commande mât et flèche 22m lest béton, équipement de transport
72	Bungalows
73	Bungalows sanitaires
74(*)	CTTE PEUGEOT Partner, Go, 5cv, 02/2012, env. 125 000Kms
75	CAM RENAULT G300 6x4, Go, 26cv, plateau, équipé grue Effer, télécommande sans fil, 16m, 1T 326 800Kms (non garantis)

CONDITIONS DE VENTE

La vente a lieu au comptant, plus frais, à l'encan. Les objets ont été exposés. Conséquemment les dires du commissaire-priseur ne comportant aucune garantie, les adjudicataires s'interdisent toute réclamation.

Les articles seront propriété des adjudicataires aussitôt, sans recours contre les requérants ou le commissaire-priseur en cas de vol, incendie, substitution ou détérioration.

En cas de difficulté quelconque, ou s'il y a deux acquéreurs au même prix, l'objet sera remis immédiatement en vente.

*Les frais seront de **14,40%** pour les articles soumis à une TVA à 20%.*

Les dégâts par enlèvements, appropriation en enlevant, déclouant ou transportant seront supportés par les adjudicataires.

L'adjudicataire des machines, machines-outils et outils, adjugés s'engage par les présentes à les munir de dispositifs de sécurité mettant toute personne se servant des dites machines à l'abri d'accident du travail conformément à l'article 66C et 66D du livre II du code du travail modifié le 10 juillet 1951 et à la loi du 24 mai 1951-692.

L'enlèvement des articles se fera sous responsabilité de l'adjudicataire à ses risques et périls.

Il s'engage par les présentes à détruire les dites machines dans un délai de quinze jours au cas où ces machines ne seraient pas munies des dispositifs sus visés, libérant le commissaire-priseur soussigné de tout contrôle après vente et prenant l'entière responsabilité de cette obligation à lui imposée par les vendeurs.

S'il existe des véhicules immatriculables, les adjudicataires sont subrogés tant activement que passivement à toutes lois permettant le roulage, notamment en ce qui concerne l'état mécanique et l'état des pneus.

Les adjudicataires devront solliciter une assurance auprès d'une compagnie pour procéder à l'enlèvement du dit véhicule, libérant le commissaire-priseur de tout contrôle au moment de l'enlèvement.

**** Les véhicules portant un (*) font l'objet d'un gage ou d'une opposition préfectorale.***